

Le mercredi 07 août 2024 à 17h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en application de l'article L.2122-17 du CGCT.

Membres présents : Madame MUTEREL Nadine, Messieurs DEVIE Jean, SAMYN Philippe, JADART Michel, PAIN Anthony.

Absente excusée : Madame BERNARD Marie-Claude

Procuration :

Ordre du jour

- Approbation séance du 8 juillet 2024
- Mise à disposition du 3 rue de Reims pour pèlerins de passage
 - Création régie de recettes
 - Demande d'administrés rue de Reims
- Décisions modificatives pour paiement de la pose de 9 horloges astronomiques
 - Aire de jeux. Dossiers de demandes d'aides
- Organisation commémoration à Wadimont du 30 août 2024

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur SAMYN Philippe a été désigné secrétaire de séance.

- APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Points ajoutés à l'ordre du jour

- location tables et bancs communaux
- location salle de la maison des services
- encaissement chèque

- MISE A DISPOSITION DU 3 RUE DE REIMS POUR LES PELERINS DE PASSAGE

Suite à contrôle de la légalité, la préfecture des Ardennes nous signale qu'une mise à disposition gratuite d'un bien communal n'est pas légale.

« Seuls les locaux communaux appartenant au domaine public de la collectivité peuvent être mis gratuitement à la disposition des seules associations à but non lucratif poursuivant un but d'intérêt général »

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de fixer le tarif à 10.00 euros la nuitée (dix euros) pour la mise à disposition du 3 rue de Reims.

Monsieur LANEAU Philippe s'interroge sur le logement de la mairie dont les travaux ne sont pas terminés. Pourquoi ne pas proposer ce logement, au regard du peu de passage (cinq actuellement) et relouer le studio à l'année. Le logement de la mairie ne serait pas refait entièrement, seule la grande

pièce et la salle de bain (lavabo et douche). Les WC de la mairie peuvent être utilisés par les pèlerins. Les membres du Conseil Municipal sont appelés à réfléchir sur cette proposition.

- CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES COMMUNALE

Suite à la décision de faire payer la nuitée du gîte, Il est nécessaire de faire une demande d'ouverture d'une régie de recettes-encaissement, auprès du centre de gestion comptable de Rethel.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorisent le 1^{er} Adjoint, monsieur LANEAU Philippe, pour le Maire empêché, à créer une régie communale auprès du centre de gestion comptable de Rethel,
- autorisent l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor
- décident de nommer en qualité de régisseur titulaire, monsieur SAMYN Philippe, Maire délégué de la commune de Wadimont
- décident de nommer en qualité de régisseur remplaçant, monsieur DEVIE Jean, Maire délégué de la commune de Logny-Les-Chaumont.

- DEMANDE D'ADMINISTRES DE LA COMMUNE DE CHAUMONT-PORCIEN

Par courrier en date du 16 juillet 2024, les habitants du 17 rue de Reims, réclament l'aménagement d'un trottoir en tarmacadam, devant l'entrée de la maison.

Les membres de la commission voiries sont chargés d'étudier la demande.

Une réponse sera apportée aux demandeurs courant septembre.

- DECISIONS MODIFICATIVES (TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC)

(Arrivée au Conseil de Madame BENOIT Francine)

Rappel :

En date du 9 juin 2023, les membres du Conseil Municipal ont acceptés la fourniture et la pose de 9 horloges astronomiques, proposés par la FDEA avec un montant participatif communal de 20% seulement sur le HT.

Les travaux ayant été réalisés, le montant définitif de la prestation s'élève à : 8 883.74 € HT

Le montant de la prise en charge par la FDEA (80%) s'élève à la somme de 7 106.99 €

Montant de la participation communale (20%) : 1 776.99 €

Montant de la TVA : 1 776.75 €

Montant à régler par la commune auprès de la FDEA (fournitures, pose 9 horloges, 1 armoire et tranchées ainsi que TVA (montant éligible au FCTVA) : 3 553.50 €-

Maîtrise d'œuvre à régler par la commune auprès de la FDEA (sur fournitures, pose, raccordements et génie civil. Montant non éligible au FCTVA : 444.19 €

Coût total : 3 997.69 €

Le compte d'imputation étant le 21538 et la dépense n'ayant pas été inscrite au Budget Primitif 2024 :
Décisions modificatives à prendre :

Proposition

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : entretien et réparations sur voiries	3 998.00 €			
TOTAL D 011 :	3 998.00 €			

TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		3 998.00 €		
Total FONCTIONNEMENT	3 998.00 €	3 998.00 €		
INVESTISSEMENT				
D-021 Virement de la section fonctionnement				3 998.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				3 998.00 €
D-21538 : Autres réseaux		3 998.00 €		
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles		3 998.00 €		
Total INVESTISSEMENT		3 998.00 €		3 998.00 €
Total Général		3 998.00 €		3 998.00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents, les écritures comptables.

- AIRE DE JEUX DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES

Monsieur Philippe LANEAU, Vice-président de la commission des bâtiments, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de La Région (dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité) et de l'Etat (DETR), pour l'aménagement paysager d'espaces naturels de jeux et de convivialité en cœur de bourg.

Il précise que :

- Le montant des travaux d'aménagement s'élève à la somme de 39 988.60 € H.T

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander des subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

ETABLIT le plan de financement comme suit :

<u>Montant de l'opération</u>	39 988.60 € H.T
Région 50%.....	19 994.30 € H.T
Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) 30%.....	11 996.58 € H.T
Autofinancement de la commune 20 %.....	7 997.72 € H.T

AUTORISE Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, pour Le Maire empêché, à solliciter auprès des organismes cités, les subventions pour les travaux cités en objet.

MANDATE Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint, pour Le Maire empêché, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur LANEAU Philippe rappelle que le but étant de trouver un maximum d'aide financière, il serait intéressant d'associer au dossier « aire de jeux » à celui du projet cyclable, qui ne nécessite que l'installation d'arceaux à vélo et la création de zones à 30.

Madame WEBER Dominique, Cheffe de projet petites villes de demain doit établir un argumentaire qui viendra compléter notre dossier de demandes de subventions.

- ORGANISATION COMMEMORATION A WADIMONT ET RUBIGNY DU 30 AOÛT 2024

Les invitations ont été envoyées. Le mot d'accueil sera dit par M. SAMYN Philippe et Monsieur LEGER Jean-Louis donnera lecture du récit de ce tragique évènement.

Un vin d'honneur sera servi en mairie de Wadimont et Monsieur LANEAU Philippe conclura la cérémonie.

- LOCATION TABLES ET BANCS COMMUNAUX

Suite à la demande des administrés pour la location de tables et bancs communaux pour des événements privés,

Les tarifs de location sont fixés à l'unanimité des membres présents, comme suit :

- Table : 2 € par jour

- Banc : 1 € par jour

Le locataire sera responsable de l'installation et de la désinstallation du matériel loué. Aucune livraison ne sera assurée.

Les paiements s'effectueront au moment de la réservation, par chèque.

Une facture sera remise au locataire lors de la réservation.

- LOCATION SALLE DE LA MAISON DES SERVICES

Suite à la demande des administrés, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de fixer le tarif de la location de la maison des services à 100.00 euros, pour un week-end.

- ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur LANEAU Philippe explique que suite à la vente pour pièces détachées d'un tracteur communal hors d'usage, un chèque de 150.00 euros est à encaisser.

Les membres du Conseil Municipal,

Acceptent l'encaissement d'un chèque numéro 2754401, sur la banque postale d'un montant de 150.00 euros

DIVERS

Monsieur LANEAU Philippe porte à la connaissance de l'Assemblée, d'une tentative d'effraction sur la porte du salon de coiffure. La gendarmerie a été informée.

Une recrudescence de vol et d'effraction est constatée à Chaumont-Porcien, il est demandé à tous une grande vigilance et un signalement de chaque fait à la Gendarmerie de Chaumont-Porcien.

Un recommandé de la société EOLE DU PORCIEN qui développe actuellement le projet de parc éolien Crête du Porcien nous communique son intention de céder la totalité de ses actions à un tiers en vue de poursuivre le développement de ce projet. Possibilité pour la commune de proposer si souhait, une offre de participation au capital de cette société.

A l'unanimité des membres présents aucune offre ne sera proposée.

Décorations de Noël.

Suite à une rencontre avec une représentante de chez festilight, proposition de modifier les décorations de la mairie. Remplacement de 4 rideaux, par 4 rideaux de couleur blanc chaud scintillant, pose de 3 bouquets spray et de 4 guirlandes boa comète pour 1 794.00 euros. Les 4 rideaux remplacés seront posés sur un autre bâtiment.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents moins une abstention, l'achat de nouvelles décorations pour un montant de 1 794.00 euros.

Vidéoprotection pour la Commune :

Monsieur LANEAU a été contacté à ce sujet et rencontrera un agent de la gendarmerie nationale en septembre pour finaliser ce dossier.

L'installation d'une vidéoprotection est soumise à de nombreuses règles, elle doit respecter la vie privée des concitoyens. Les caméras ne peuvent filmer l'intérieur, ni les portes d'entrées des

immeubles, ni les fenêtres ou balcons. La personne qui sera chargée de visionner les vidéos doit être habilitée.

Questions diverses :

Monsieur JADART Michel signale des aboiements incessants de chiens nuit et jour. Chiens provenant d'un élevage non déclaré à Adon.

Il est préconisé d'effectuer une démarche à l'amiable et si celle-ci demeure infructueuse, il faut envisager la phase contentieuse. Constat du trouble par la gendarmerie.

Monsieur DEVIE Jean précise qu'une messe sera donnée à Logny-Les-Chaumont, le mercredi 14 août à 18H30. Des tables et bancs seront installés à l'extérieur en cas de beau temps. A l'issue de la cérémonie, Monsieur DEVIE offrira la boisson et la commune, la brioche.

La décharge a été repoussée par l'entreprise GUICHARD

Monsieur PAIN Anthony signale que des lampadaires sont pris dans les tilleuls au pôle scolaire et que la haie à proximité des logements du syndicat n'est pas coupée.
Rue des tonneliers, le tampon du regard est décalé.

Monsieur SAMYN Philippe informe que les habitants de Wadimont, se plaignent de la prolifération des rats.

La commune réalise une fois par an une dératisation communale.

Les particuliers doivent aussi assainir leur environnement pour éviter d'accumuler les détritux, faute de quoi la dératisation n'est pas efficace.

Séance levée à 18H15.

Secrétaire de séance
Monsieur SAMYN Philippe



Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} Adjoint,
Pour le Maire empêché,
En application de l'article L.2122-17 du CGCT.

